

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:162484-2015:TEXT:FR:HTML>

**France-Paris: Services d'ingénierie
2015/S 090-162484**

Avis de marché – secteurs spéciaux

Services

Directive 2004/17/CE

Section I: Entité adjudicatrice

I.1) **Nom, adresses et point(s) de contact**

SNCF Mobilités agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau
18 rue de Dunkerque
Point(s) de contact: DTAI IDF MN
À l'attention de: Liliane Ngaffo
75010 Paris
FRANCE
Téléphone: +33 172639934
E-mail: liliane.ngaffo@sncf.fr

Adresse(s) internet:

Adresse générale de l'entité adjudicatrice: <http://www.sncf.com/fournisseurs/achats-sncf>

Adresse du profil d'acheteur: <http://www.sncf.com/fournisseurs/achats-sncf>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) **Activité principale**

Services de chemin de fer

I.3) **Attribution de marché pour le compte d'autres entités adjudicatrices**

Section II: Objet du marché

II.1) **Description**

II.1.1) **Intitulé attribué au marché par l'entité adjudicatrice:**

Accord-cadre maîtrise d'oeuvre.

II.1.2) **Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation**

Services

Catégorie de services n° 12: Services d'architecture; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère; services connexes de consultations scientifiques et techniques; services d'essais et d'analyses techniques

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services: France métropolitaine.

Code NUTS FR

II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre

II.1.4) Information sur l'accord-cadre

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs

Durée de l'accord-cadre

Durée en mois: 60

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions:

L'accord-cadre «Maîtrise d'oeuvre» porte sur l'exécution de tout ou partie des missions de maîtrise d'oeuvre décrites par les dispositions de la loi n° 85-704 du 12.7.1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée et ses textes d'application.

Les opérations d'investissement concernées ont trait à la régénération, la modernisation, le développement du réseau ferré national.

L'accord-cadre «Maîtrise d'oeuvre» (ci-après «accord-cadre») est décomposé en deux lots donnant lieu chacun à la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires.

Lot 1: maîtrise d'oeuvre hors lignes exploitées;

Lot 2: maîtrise d'oeuvre sur lignes exploitées;

Le mois prévisionnel de notification de l'accord cadre est: décembre 2015;

À titre d'information, SNCF Réseau lance de manière simultanée avec la présente consultation, 2 procédures de publicités et de mise en concurrence pour l'attribution:

— d'un accord-cadre «Études et/ou suivi de travaux» portant sur la réalisation de prestations d'études et/ou de suivi de travaux en appui de la maîtrise d'oeuvre assurée par SNCF,

— d'un accord-cadre «Assistance technique» portant sur la réalisation de prestations d'assistance technique (production de notes de calculs, plans...) aux équipes de SNCF en charge des études de conception ou du suivi de travaux.

2 autres accords-cadres feront également l'objet de procédures de publicités et de mise en concurrence:

— management de projet,

— études amont.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

71300000, 71311230

II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP): non

II.1.8) Information sur les lots

Division en lots: oui

Il est possible de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots

II.1.9) Variantes

Des variantes seront prises en considération: non

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale:

L'accord-cadre «maîtrise d'oeuvre» est destiné à répondre aux besoins de SNCF Réseau dans le cadre de ses missions telles que définies à l'article L 2111-9 du code des transports et en particulier, celle consistant à assurer le développement, l'aménagement, la cohérence et la mise en valeur du réseau ferré national.

II.2.2) Information sur les options

Options: oui

description de ces options: La durée de l'accord-cadre est de 36 mois fermes, avec possibilité de prorogation expresse de 2 périodes de 12 mois (36+12+12).

II.2.3) **Reconduction**

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: oui

Nombre de reconductions éventuelles: 2

II.3) **Durée du marché ou délai d'exécution des travaux**

Durée en mois: 60 (à compter de la date d'attribution du marché)

Information sur les lots

Lot n°: 1

Intitulé: Maîtrise d'oeuvre hors lignes exploitées

1) **Description succincte:**

L'accord-cadre porte sur l'exécution de tout ou partie des missions de maîtrise d'oeuvre décrites dans la loi MOP n° 85-704 du 15.7.1985 et ses textes d'application.

La mission qui sera définie pour chaque opération dans le marché d'application pourra être complétée de missions complémentaires telles que:

- recensement des réseaux, puis pilotage et coordination des déviations de réseaux,
- études environnementales et élaboration des dossiers de procédures administratives,
- missions annexes/accessoires.

Les travaux seront réalisés soit en lignes fermées soit sur des lignes nouvelles, «Travaux sur l'infrastructure en mode secteur-chantier d'une ligne fermée pour travaux du RFN en l'absence de voie contiguë circulée» (S9A3), dans le cadre d'opérations de développement, régénération, de modernisation, ou de projets neufs d'infrastructures ferroviaires.

2) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

71300000, 71311300, 71311230

3) **Quantité ou étendue:**

Le périmètre des prestations concerne tout le territoire français métropolitain (RFN) et correspond à:

- un ou plusieurs éléments de missions de MOE: AVP, PRO, ACT, DET, VISA, AOR, OPC,
- sur un ou plusieurs des 6 métiers: infrastructures ferroviaires et aménagements, OA, voie, télécom, IFTE, signalisation (opérations sur les BAL — régénération ou découpage, régénération de PN simples, création — voire éventuellement modification — de postes simples sans principes particuliers, sous réserve de protocoles d'expérimentation pour tous travaux pour lesquels l'attributaire de l'accord-cadre ne disposerait pas de l'ensemble des qualifications requises),
- et éventuellement des missions complémentaires.

4) **Durée du marché ou dates de début/d'achèvement**

Durée en mois: 60 (à compter de la date d'attribution du marché)

5) **Information complémentaire sur les lots:**

La durée de l'accord-cadre pour ce lot est de 36 mois fermes, avec possibilité de prorogation expresse de 2 périodes de 12 mois (36+12+12).

Ce lot est multi-attributaires. Le nombre maximum d'attributaires du lot sera sept (7).

L'accord-cadre étant multi-attributaires, il est conclu sans montant minimum ni montant maximum.

À titre indicatif, le montant estimé du lot pour toute la durée de l'accord-cadre est égal: 95 000 000 EUR HT.

Ce montant ne crée aucune obligation d'engagement pour l'entité adjudicatrice de passer des marchés subséquents à hauteur de quelque montant que ce soit.

Lot n°: 2

Intitulé: Maîtrise d'oeuvre sur lignes exploitées

1) **Description succincte:**

L'accord-cadre porte sur l'exécution de tout ou partie des missions de maîtrise d'oeuvre décrites dans la loi MOP n° 85-704 du 15.7.1985 et ses textes d'application.

La mission qui sera définie dans le marché d'application pourra être complétée par une ou des mission(s) complémentaire(s) suivante(s):

- prestations de recensement des réseaux, puis pilotage et coordination des déviations de réseaux,
- études environnementales et élaboration des dossiers de procédures administratives,
- missions annexes/accessoires.

Les travaux seront réalisés sur le réseau ferroviaire exploité (nécessitant certaines habilitations spécifiques telles que HTI, RSO...) selon les «Préparation et réalisation des opérations de maintenance et des travaux incompatibles avec la circulation des trains du réseau ferré national» (S9A1) dans le cadre d'opérations de régénération, de modernisation ou de développement d'infrastructures ferroviaires.

2) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

71300000, 71311300, 71311230

3) **Quantité ou étendue:**

Le périmètre des prestations concerne tout le territoire français métropolitain (RFN) et correspond à:

— un ou plusieurs éléments de MOE: AVP, PRO, ACT, DET, VISA, AOR, sur une opération délimitée géographiquement et/ou fonctionnellement,

— un à 6 métiers parmi:

- infrastructures ferroviaires et aménagements,
- OA: ponts route et passerelles, création de pont rail avec pose en coupure de lignes, de renouvellement d'un pont rail courant avec pose en coupure de ligne (les voies adjacentes n'étant pas circulées pendant les travaux),
- voies,
- télécommunications,
- caténaires,
- signalisation: opérations sur les BAL — régénération ou découpage, régénération de PN simples, création — voire éventuellement modification — de postes simples sans principes particuliers, sous réserve de protocoles d'expérimentation pour tous travaux pour lesquels l'attributaire de l'accord-cadre ne disposerait pas de l'ensemble des qualifications requises,
- et éventuellement des missions complémentaires.

4) **Durée du marché ou dates de début/d'achèvement**

Durée en mois: 60 (à compter de la date d'attribution du marché)

5) **Information complémentaire sur les lots:**

La durée de l'accord-cadre pour ce lot est de 36 mois fermes, avec possibilité de prorogation expresse de 2 périodes de 12 mois (36+12+12).

Ce lot est multi-attributaires. Le nombre maximum d'attributaires du lot sera cinq (5).

L'accord-cadre étant multi-attributaires, il est conclu sans montant minimum ni montant maximum.

À titre indicatif, le montant estimé du lot pour toute la durée de l'accord-cadre est égal: 155 000 000 EUR HT.

Ce montant ne crée aucune obligation d'engagement pour l'entité adjudicatrice de passer des marchés subséquents à hauteur de quelque montant que ce soit.

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Conditions relatives au contrat**

III.1.1) **Cautionnement et garanties exigés:**

III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:**

Les offres doivent être exprimées en euros.

Les prestations rattachées à l'accord-cadre sont financées soit sur fonds propres soit dans le cadre de financement/cofinancement apportés par des acteurs externes à SNCF Réseau.

Les prix sont révisables selon les modalités définies dans le DCE.

Paiement net par virement à échéance fixé à 60 jours de l'émission de la facture, émis après acceptation qualitative et quantitative des prestations et vérifications de la facture.

III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:**

Pour un lot donné, les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

L'accord-cadre sera conclu, selon les offres qui seront retenues, avec des candidats uniques, et/ou des groupements d'entreprises (conjoint ou solidaire).

Que le groupement soit solidaire ou conjoint, le mandataire est toujours solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles.

III.1.4) **Autres conditions particulières:**

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières: non

III.2) **Conditions de participation**

III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (en cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par chacun des membres du groupement):

— les pièces justifiant de l'existence légale de l'entreprise, avec le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (ou équivalent),

— l'imprimé DC 1 intitulé «Lettre de candidature — habilitation du mandataire par ses cotraitants» dûment complété et signé,

— l'imprimé DC 2 intitulé «Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement» dûment complété.

Ces documents sont à se procurer:

— par courrier à: Imprimerie nationale, BP 514, 59505 Douai Cedex, France,

— par télécopie au: +33 327082751,

— par Internet à: http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/index.htm

Le candidat fournit une attestation sur l'honneur par laquelle il s'engage à respecter et à faire respecter par les opérateurs travaillant pour son compte la déclaration de l'OIT (Organisation internationale du travail) de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les dispositions des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment lorsque celles-ci ne sont pas intégrées dans les lois et règlements du pays où la production s'effectue. Il doit être en mesure de justifier de ce respect en cours d'exécution du marché.

Les 8 conventions fondamentales de l'OIT sont les suivantes:

— la convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (C 87, 1948),

— la convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (C 98, 1949),

- la convention sur le travail forcé (C 29, 1930),
- la convention sur l'abolition du travail forcé (C 105, 1957),
- la convention sur l'égalité de rémunération (C 100, 1951),
- la convention concernant la discrimination (emploi et profession, C 111, 1958),
- la convention sur l'âge minimum (C 138, 1973),
- la convention sur les pires formes de travail des enfants (C 182, 1999).

<http://www.ilo.org/declaration/thedeclaration/lang--fr/index.htm>

Le cas échéant, une certification en matière de responsabilité sociale (norme SA 8000 ou tous les autres justificatifs regardés comme équivalents), attestant du respect de ces dispositions, est fournie par le candidat. Ce dernier précise le périmètre se rapportant à cette certification (par exemple, le nombre et le pourcentage de sites certifiés).

Le candidat précise la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter à des tiers ainsi que les sous-traitants proposés, ce qui ne diminue en rien la responsabilité de l'opérateur économique principal candidat.

III.2.2) **Capacité économique et financière**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: (le cas échéant):

Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (en cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par chacun des membres du groupement):

- une déclaration indiquant, pour chacun des 3 derniers exercices disponibles, le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaire relatif aux prestations faisant l'objet de l'accord-cadre; le chiffre d'affaire sera présenté globalement par domaine d'activité du candidat, puis sur le secteur des transports (transports ferroviaires/urbains/périurbains),
- une copie du dernier bilan, ou extraits de bilans, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi,
- le cas échéant, une description de la consistance du lien financier qui lie la filiale à la maison-mère, la relation d'appartenance à tel groupe,
- le cas échéant, une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

III.2.3) **Capacité technique**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Capacité technique et professionnelle:

A) Capacité technique:

Pour justifier de ses compétences, le candidat utilise tous moyens qu'il juge appropriés dont des qualifications attribuées par SNCF Réseau/SNCF Mobilités/SNCF ou d'autres opérateurs notamment ferroviaires, par exemple système de qualification SNCF de la maîtrise d'oeuvre — référentiel GF 1130 ou pour le lot 2 celles définies pour la signalisation par le référentiel a GF 1110 de la SNCF dans les domaines 03 pour les travaux et 13 pour les études), des certifications professionnelles telles que OPQIBI ou équivalents, etc.

Le candidat indiquera, pour chacun des 3 derniers exercices, les effectifs moyens annuels de l'entreprise et l'importance du personnel d'encadrement.

Le candidat joindra à sa candidature une présentation générale de l'entreprise ou du groupement, une lettre de motivation du groupement et de ses synergies etc. La présentation de ces éléments doit obligatoirement se faire dans la limite de trois (3) pages maximum.

L'ensemble du groupement ou le candidat unique présentera des compétences couvrant l'ensemble des domaines d'intervention suivants:

Pour le lot 1 — maîtrise d'oeuvre hors lignes exploitées:

- direction de MOE (maîtrise d'oeuvre): compétences de MOE, et de missions de coordination avec d'autres MOE, de gestion d'interfaces entre les différents métiers et des missions de sécurité pour des transports guidés,
- infrastructures ferroviaires (y compris quais et autres parties des gares en interface) et aménagements (routes, voiries, parking, pistes cyclables, voies bus...): qualifications de type OPQIBI 1001, 1002, 1003, 1005, 1101, 1102, 1103, 1104, 1106, 1801, 1802, 1811, 1812 ou justificatifs d'équivalence tels que compétences de MOE de transports guidés en géotechnique, terrassements, hydrogéologie, hydrologie, hydraulique, assainissement, tracé, géométrie, dossiers (d'opérations ferroviaires ou d'autres transports guidés) réglementaires d'étude d'impact, d'enquête publique, police de l'eau...,
- ouvrages d'art: qualifications de type OPQIBI 1002, 1102, 1108 ou 1808, 1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 1208, 1209 ou justificatifs d'équivalence (avec moyens humains montrant cette équivalence) tels que compétences de MOE études et suivi de travaux de tous types d'ouvrages d'art (bétons, métalliques...), ponts route et/ou passerelles, y compris projets complexes en géotechnique et terrassements, tunnels ou souterrains, structures bétons et métalliques complexes, déconstructions ou restaurations d'ouvrages, pour des lignes ferroviaires,
- voies et appareils de voie: compétences de MOE de régénération, développement ou suppression de voies de lignes ferroviaires ou transports guidés,
- télécommunications: compétences de MOE de déploiement de systèmes d'information et réseaux pour des transports guidés, compétence en coordination tous domaines en interface avec des projets ferroviaires,
- IFTE: compétences de MOE de création, remaniement, modernisation ou renouvellement de caténaires (courants alternatifs et/ou continus) pour des transports guidés et des lignes ferroviaires,
- signalisation: compétences de MOE de signalisation (plan technique, procès-verbaux d'implantation, visa, cahier d'essais...) pour des transports guidés; compétence en suivi de travaux de signalisation (technologies du RFN), connaissance du processus de production et capacité à le maîtriser et à coordonner les activités qui le compose, maîtrise des impacts des travaux de signalisation sur les autres métiers et les impacts des autres métiers sur la signalisation (en particulier vis-à-vis des phasages).

Pour le lot 2 — maîtrise d'oeuvre sur lignes exploitées:

- direction de MOE: compétences de MOE, et de missions de coordination avec d'autres MOE, de gestion d'interfaces entre les différents métiers et des missions de sécurité pour des lignes ferroviaires,
- MOE de ligne exploitée: compétences en transports guidés démontrant une capacité à définir l'impact des études conçues et des travaux sur l'exploitation et les voies exploitées, à réaliser un phasage des travaux permettant leur réalisation lors d'ITC (interruption temporaire de circulation), à prendre en compte notamment les gabarits et impact sécurité à chaque phase, à intégrer dans tous phasages les contraintes de la signalisation, à maîtriser les processus de production de chaque métier, à prévoir les études et les travaux lors d'ITC courte, à dégrader le programme à réaliser pour tenir dans la durée de l'ITC prévue et, si ce n'est pas possible, à dire l'impact résiduel sur les circulations...,
- Infrastructures ferroviaires (y compris quais et autres parties des gares en interface) et aménagements (routes, voiries, parking, pistes cyclables, voies bus...): qualifications de type OPQIBI 1002, 1005, 1102, 1104, 1106, 1801, 1802, 1812 ou justificatifs d'équivalence tels que compétences de MOE de lignes ferroviaires y compris géotechnique, terrassements, hydrogéologie, hydrologie, hydraulique, assainissement, tracé, géométrie, dossiers (d'opérations ferroviaires ou d'autres transports guidés) réglementaires d'étude d'impact, d'enquête publique, police de l'eau...,
- ouvrages d'art * qualifications de type OPQIBI 1002, 1102, 1201, 1202, 1203, 1204, 1205 ou justificatifs d'équivalence (avec moyens humains montrant cette équivalence) tels que compétences de MOE études et suivi de travaux de tous types d'ouvrages d'art (bétons, métalliques...), de ponts route et passerelles, y

compris projets complexes en géotechnique et terrassements, structures bétons et métalliques complexes, déconstructions ou restaurations d'ouvrages, pour des lignes ferroviaires,

- voies et appareils de voie: compétences de MOE de régénération, développement ou suppression de voies de lignes ferroviaires,
- télécommunications: compétences de MOE de déploiement de systèmes d'information et réseaux pour des transports guidés, compétence en coordination tous domaines en interface avec des projets ferroviaires,
- IFTE: compétences de MOE de création, remaniement, modernisation ou renouvellement de caténaires (courants alternatifs et/ou continus) pour des lignes ferroviaires,
- signalisation: compétences en MOE de signalisation (plan technique, procès-verbaux d'implantation, visa, cahier d'essais...) sur ligne ferroviaire exploitée; compétence en suivi de travaux de signalisation (technologies du RFN), connaissance du processus de production et capacité à le maîtriser et à coordonner les activités qui le compose, maîtrise des impacts des travaux de signalisation sur les autres métiers et les impacts des autres métiers sur la signalisation (en particulier vis-à-vis des phasages).

B) Capacité professionnelle:

Pour le lot 1 — maîtrise d'oeuvre hors lignes exploitées et pour chacun des 7 domaines visés au point A, le candidat présentera:

— un dossier de 3 à 5 références — en cours ou réalisées ces 5 dernières années — sous forme de fiches de références illustrées accompagnées d'un tableau au format A4 paysage «Tableau de référence» à respecter obligatoirement et à retirer auprès du contact indiqué au point I.1 — présentant les indications suivantes:

- le lot,
- le candidat ou le groupement,
- la ou les compétences visées,
- la ou les phases concernées (en études ou en suivi de travaux),
- le type de transport (ferroviaire, péri-urbain ou urbain) et si la ligne est exploitée ou non,
- la nature de l'opération (national, européen, international - modernisation, développement)
- le client et les coordonnées téléphoniques du responsable de la prestation,
- l'année d'exécution de la prestation,
- l'intitulé et un court descriptif de l'opération,
- les types d'ouvrages d'art, le phasage des travaux, les conditions de réalisation et de mise en place vis-à-vis des installations ferroviaires,
- l'intitulé de la mission et ses objectifs,
- les cotraitants ou sous-traitants éventuels,
- la description des prestations réalisées (éléments de mission loi MOP) en propre,
- les modalités d'exécution des prestations et notamment les outils utilisés,
- les montants de la mission et des prestations réalisées en propre en EUR HT,
- dans le cas d'un groupement, préciser quel membre du groupement a réalisé en propre les missions données en référence,
- ainsi que les moyens humains et techniques justifiant les compétences.

Pour le lot 2 maîtrise d'oeuvre sur lignes exploitées et pour chacun des 8 domaines visés au point A, le candidat présentera:

— des références en cours ou réalisées ces 5 dernières années sous forme de fiches de références illustrées accompagnées d'un tableau au format A4 paysage (à retirer auprès de SNCF— le modèle de tableau de référence doit obligatoirement être respecté) présentant les indications suivantes:

- le lot,
- le candidat ou le groupement,

- la ou les compétences visées,
- la ou les phases concernées (en études ou en suivi de travaux),
- le type de transport (ferroviaire, péri-urbain ou urbain) et si la ligne est exploitée ou non,
- la nature de l'opération (national, européen, international - modernisation, développement)
- le client et les coordonnées téléphoniques du responsable de la prestation,
- l'année d'exécution de la prestation,
- l'intitulé et un court descriptif de l'opération,
- les types d'ouvrages d'art, le phasage des travaux, les conditions de réalisation et de mise en place vis-à-vis des installations ferroviaires,
- l'intitulé de la mission et ses objectifs,
- les cotraitants ou sous-traitants éventuels,
- la description des prestations réalisées (éléments de mission loi MOP) en propre,
- les modalités d'exécution des prestations et notamment les outils utilisés,
- les montants de la mission et des prestations réalisées en propre en EUR HT.
- dans le cas d'un groupement, préciser quel membre du groupement a réalisé en propre les missions données en référence.
- ainsi que les moyens humains et techniques justifiant les compétences, notamment la capacité à identifier les conséquences des travaux de signalisation et les autres métiers sur l'exploitation et à élaborer un phasage des travaux.

III.2.4) **Informations sur les marchés réservés**

III.3) **Conditions propres aux marchés de services**

III.3.1) **Information relative à la profession**

La prestation est réservée à une profession particulière : non

III.3.2) **Membres du personnel responsables de l'exécution du service**

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation: non

Section IV: Procédure

IV.1) **Type de procédure**

IV.1.1) **Type de procédure**

Négociée

Des candidats ont déjà été sélectionnés (s'il y a lieu, dans le cadre de certains types de procédures négociées): non

IV.2) **Critères d'attribution**

IV.2.1) **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à confirmer l'intérêt ou dans l'invitation à présenter une offre ou à négocier

IV.2.2) **Enchère électronique**

Une enchère électronique sera effectuée: non

IV.3) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par l'entité adjudicatrice:**

12154

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché**

non

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires**

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

3.6.2015 - 11:00

IV.3.5) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

IV.3.6) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

IV.3.7) **Modalités d'ouverture des offres**

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres: non

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable: non

VI.2) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.3) **Informations complémentaires:**

La candidature et les offres ainsi que tout échange d'informations doivent être rédigées en français.

Le présent avis est un appel à candidatures. Il s'agit pour les entreprises intéressées de fournir la totalité des documents listés dans les articles III.2.1, III.2.2, III.2.3. Le modèle de tableau de référence est à récupérer auprès de SNCF (cf. point de contact mentionné à l'article I.1).

Les dossiers de candidatures doivent être remis exclusivement à l'adresse indiquée au point I.1:

— soit par courrier avec accusé de réception,

— soit par porteur contre récépissé.

Ils doivent être contenus dans 2 enveloppes distinctes:

1) Une première enveloppe contenant l'intégralité du dossier de candidature au format papier et au format électronique, de préférence sous forme de clé USB.

Cette première enveloppe devra porter les mentions suivantes:

Référence de l'avis de marché, à savoir: 12173 / 37174 LNO,

Objet: «Accord-cadre maîtrise d'oeuvre» lot(s) n° x,

Date limite de remise des candidatures,

Dossier de candidature,

Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis.

2) Une deuxième enveloppe (incluant la première enveloppe) portant les mentions suivantes:

Référence de l'avis de marché, à savoir: 12173 / 37174 LNO,

Objet: «Accord-cadre Maîtrise d'oeuvre»,

Dossier de candidature,

Toute candidature ne respectant pas le formalisme précité pourra être rejetée sans être analysée.

Organisation de la procédure de mise en concurrence:

La procédure engagée est une procédure négociée et est décomposée en 2 phases:

1. Phase candidature:

Les dossiers de candidatures seront analysés lot par lot au regard des critères suivants classés par ordre de priorité décroissant:

— capacités professionnelles appréciées au vu des références présentées au B du III.2.3,

— capacités techniques appréciées au vu A du III.2.3,

— capacités financières appréciée au vu du III.2.2.

Un classement des candidats sera opéré à l'issue de la phase candidature au regard des critères énoncés ci-dessus.

À l'issue de la phase candidature et sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures recevables, un nombre maximum de candidats sera retenu:

Lot 1: 11;

Lot 2: 8;

2. Phase offres:

Seules les entreprises candidates retenues à l'issue de la phase candidature seront destinataires du dossier de consultation des entreprises en vue de remettre une offre.

À titre d'information, l'entité adjudicatrice organise une réunion d'information qui se déroulera le 18.5.2015 de 10:30 à 12:30 à SNCF Réseau salle Auditorium, 92 avenue de France, Paris (75013). Cette réunion d'information a pour objet de présenter le périmètre de cet accord-cadre «Maîtrise d'oeuvre» ainsi que son articulation avec les accords-cadres «Études et/ou suivi de travaux» et «Assistance technique». Les candidats souhaitant participer à cette réunion doivent se signaler impérativement par email, au point de contact précisé au point 1.1 du présent avis au plus tard le 13.5.2015.

Le compte rendu de cette réunion sera adressé à tout candidat qui en aura fait la demande auprès du point de contact I.1.

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal de grande instance

4 boulevard du Palais

75055 Paris Cedex 01

FRANCE

Téléphone: +33 144325151

Adresse internet: <http://www.tgi-paris.justice.fr/>

VI.4.2) **Introduction des recours**

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

Tribunal de grande instance

4 boulevard du Palais

75055 Paris Cedex 01

FRANCE

Téléphone: +33 144325151

Adresse internet: <http://www.tgi-paris.justice.fr/>

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

6.5.2015